

## M.9 Promouvoir le covoiturage auprès de l'ensemble des acteurs du territoire

### Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Industrie - Transports routiers - Tertiaire -

Descriptif de l'action 

En France, 70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la plupart en voiture seule et on estime à 3 % la part du covoiturage quotidien.

Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel avec un (ou plusieurs) passager(s) pour effectuer tout ou partie d'un trajet initialement prévu par le conducteur. La pratique ne doit pas être rémunérée en dehors du partage des frais de déplacement. On parle de covoiturage courte distance pour les déplacements inférieurs à 80km et de covoiturage longue distance pour ceux supérieurs à 80 km.

Pour la collectivité, le covoiturage permet :

- la résorption de la congestion et un gain en matière de stationnement,
- les réductions de coûts publics pour les collectivités,
- une diminution de la pollution atmosphérique pour les métropoles.

Cette action permet de communiquer et de sensibiliser les acteurs privés et publics (habitants et touristes) sur le covoiturage, en particulier sur le service Choletbus Covoit', par des ateliers, des opérations spécifiques (ex : "défi mobilité"), la journée de "rentrée du transport public", etc.

Cible(s)

Tous publics

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Diminuer le recours à l'autosolisme

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUi-H, de la Politique Globale de Déplacements et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi d'Orientation des mobilités (Loi LOM) et article L3132-1 du Code des Transports

Plan national covoiturage du quotidien du 13 décembre 2022

### Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Faible Organisationnelle Faible Financière Faible

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Directeur Transport Public Choletais et Responsable Qualité Office du Tourisme
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Transports Publics du Choletais, Office du Tourisme
Élu référent	Vice président en charge des mobilités
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	

### Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Personnes sensibilisées au covoiturage en entreprise (usagers sensibilisés)

Personnes sensibilisées au covoiturage grand public (usagers sensibilisés)

Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)